

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-457

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1110115-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	Direction de l'Habitat Mission PRU contractualisés Etat ANRU	N° 2025-457

**Projet urbain du centre ancien de BORDEAUX - bilan de la concertation préalable -
Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Préambule / Contexte

Depuis 2002, la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole se sont engagées dans le développement d'un projet de requalification du centre historique de Bordeaux. A cette fin, de nombreuses actions volontaristes ont été entreprises depuis cette date sur ce secteur.

Par ailleurs, depuis 2010, l'action développée sur le centre historique a été renforcée grâce à la mise en œuvre du projet [Re] Centres et de la convention partenariale du Programme national de rénovation des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) de l'ANRU, prolongée par avenant et portant la finalisation des actions développées à juin 2025.

Malgré une intervention publique importante et au long cours, les enjeux sur le centre ancien se diversifient dans un contexte de lutte et d'atténuation des effets du changement climatique. Ainsi, par délibération n°2023-267, le Conseil Métropolitain a décidé de constituer l'opération d'aménagement projet urbain du centre ancien de Bordeaux et a défini le périmètre du projet, ses objectifs et les modalités de la concertation préalable à sa définition.

1. Objectifs du projet et modalités de la concertation

Pour rappel, les objectifs de l'opération d'aménagement du projet urbain du centre ancien, définis par la délibération n°2023-267 sont les suivants :

- Créer les conditions de l'adaptation du centre-ville au changement climatique et d'atténuation de ses effets,
- Développer un habitat de qualité et lutter contre l'habitat indigne et le mal-logement,
- Favoriser le maintien et le développement d'un centre-ville mixte, accessible, inclusif et adapté aux différentes situations telles que le handicap,
- Améliorer et renouveler le cadre de vie,
- Favoriser le développement des mobilités douces,
- Favoriser le maintien et le développement des activités économiques et/ou associatives.

Pour rappel également, les modalités de concertation définies en application des dispositions prévues à l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme et L120-1 du Code de l'Environnement, dans cette même délibération sont les suivants :

- L'organisation d'un temps de lancement ayant pour objet de lancer la concertation sur l'ensemble du secteur, informer de la démarche engagée et recueillir les perceptions, destiné à tous les publics,
- La réalisation d'une enquête par questionnaire disponible a minima sur le site internet de Bordeaux Métropole et destinée à tous les publics,
- Une ou plusieurs balades urbaines ouvertes à toute personne volontaire (avec, le cas échéant, des modalités d'inscription et de réservation),
- Un ou plusieurs ateliers dédiés à des thématiques ou/et des axes du projet ouverts à tous (avec, le cas échéant, des modalités d'inscription et de réservation) dont les acteurs du territoire (au moins 1),
- Les dispositifs d'aller vers (tels que stands mobiles et/ou micro-trottoirs, etc) pour aller à l'encontre de la population,
- Au moins une réunion publique de clôture visant à tenir le public informé des avancées des études et à recueillir ses avis et observations avant de clôturer la concertation.

2. Déroulement de la concertation

La concertation a démarré le 3 octobre 2023 et a été clôturée le 26 juin 2025, conformément à la délibération n°2025-2332 de juin 2025. La durée minimale prévue de 6 mois a été dépassée.

Les modalités du déroulement de la concertation sont détaillées dans le document joint en annexe de la présente délibération.

Elle s'est déroulée en deux phases :

Le premier temps relève de la réalisation d'un diagnostic usagers entre octobre 2023 et juin 2024, durant lequel les dispositifs suivants ont été déployés :

- Le temps de lancement de la concertation s'est tenu le 17 octobre 2023 au Marché des douves,
- Les trois premiers samedis du mois de décembre 2023, trois balades urbaines, ouvertes à toutes personnes volontaires sur inscription, ont été organisées respectivement sur le secteur Nansouty, Bordeaux Centre et Bordeaux Sud,
- Deux cycles de stands mobiles ont été déployés sur chaque secteur, en amont du forum de lancement et des balades urbaines,
- La réalisation d'une enquête par questionnaire tout public a été diffusée sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole. Ce dernier a été ouvert à la participation du 3 octobre 2023 au 31 janvier 2024,
- Un kit de concertation a été mis à disposition et présenté à diverses associations durant deux rencontres participatives,
- Afin de clôturer la première phase de concertation, une réunion de restitution du diagnostic s'est tenue le 26 juin 2024.

Le deuxième temps de juin 2024 à avril 2025 a consisté à la réalisation de :

- Trois stands mobiles, sur la place Nansouty, au marché des Capucins et sur la place Camille Jullian. L'objectif étaient de mobiliser des participants pour la réalisation des ateliers.

- Trois ateliers thématiques du 9 octobre au 17 octobre 2024, sur les sujets de l'habitat et la mobilité, l'économie et la vie locale et enfin le paysage et le cadre de vie.
- Une réunion publique dite de clôture, le 10 avril 2024, visant à restituer les grands enseignements de la concertation menée, partager l'avancée des réflexions sur le plan guide du projet et de recueillir les contributions des citoyens.

L'information du public, détaillée dans le bilan joint en annexe, s'est réalisée via différents canaux : annonces légales par voie de presse (Sud-Ouest), publications de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux par différents canaux de diffusion numérique, affichage dans les principaux lieux publics et commerces, distribution de flyers, publications sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<https://participation.bordeaux-metropole.fr>).

Le recueil des avis a également été réalisé durant toute la concertation, via le site internet de la participation et les registres présents à l'hôtel de Bordeaux Métropole, et dans les mairies de quartier Bordeaux Sud, Bordeaux Centre et Nansouty St Genès. Une adresse mails dédiée (concertation.centreancien@bordeaux-metropole.fr) a été mise en place afin de recueillir les contributions.

3. Synthèses des contributions

Le détail des contributions du public présenté dans le bilan de la concertation est joint en annexe de la présente délibération. Il se compose d'un rappel des dispositifs de concertation, d'une présentation du déploiement de la concertation, et de ses enseignements.

Ce bilan fait l'analyse des contributions du public regroupées par thématique, avec la synthèse suivante :

- **Paysage et cadre de vie** : développer la végétalisation dans les lieux publics. Favoriser et étendre le permis de végétaliser. Accorder davantage de place au mobilier urbain afin de favoriser la vie locale.
- **Habitat** : effectuer des contrôles des travaux réalisés par les particuliers dans le secteur sauvegardé. Sensibiliser les acteurs privés du logement sur les enjeux de l'entretien du bâti dans le centre ancien. Favoriser le développement des logements intergénérationnels.
- **Mobilité** : travailler sur les conflits d'usages multiples. Sensibiliser tous les usagers au code de la route. Favoriser l'accès au centre ancien aux personnes venant de l'extérieur de ce périmètre.
- **Economie et vie locale** : faciliter l'installation des artisans dans le centre ancien. Diversifier l'offre commerciale. Favoriser l'ouverture de locaux aux associations et à l'économie sociale et solidaire en programmant une modularité des espaces conviviaux.

Les annexes du dossier sont disponibles sur le site : <https://participation.bordeaux-metropole.fr>

En synthèse, pendant sa phase d'élaboration, le projet a ainsi pu intégrer les contributions de la concertation, telles que présentées dans le bilan joint en annexe. Une future délibération arrêtant les caractéristiques principales du projet viendra préciser ces éléments.

Cette concertation a été déployée dans le respect de la charte de la participation du public et notamment les engagements n°1,3,5,6, 13,16, 17,18, 19 et 21.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment son article L. 300-1 et ses articles L. 103-2 et suivants et R. 103-1 et suivants,

VU les dispositions de l'article L. 120-1 du Code de l'environnement,

VU la délibération du 27 novembre 2015 n°2015-745 relative à la compétence de la métropole en aménagement et projets urbains et à la définition de l'intérêt métropolitain,

VU la délibération du 10 avril 2015 n°2015-0207 relative à la compétence de la métropole en matière de politique locale de l'habitat,

VU la délibération n°2023-267 du 30 juin 2023 de Bordeaux Métropole relative au lancement de l'opération d'aménagement du projet urbain Bordeaux Centre ancien, aux objectifs du projet et à l'ouverture de la concertation préalable,

VU la délibération n°2025-232 du 6 juin 2025 relative à la clôture de la concertation réglementaire du projet d'aménagement du centre ancien de Bordeaux,

VU le bilan de la concertation du centre ancien de Bordeaux ci-annexé.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il convient, en application des dispositions de l'article L103-6 du code de l'urbanisme, d'arrêter et d'approuver le bilan de la concertation, en vue de lancer l'opération d'aménagement Bordeaux Centre Ancien,

CONSIDERANT que le processus de la concertation préalable a répondu aux modalités de concertation fixées par la délibération n°2023-237 du 30 juin 2023.

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation relative au projet d'aménagement du centre ancien de Bordeaux joint à la présente délibération ;

Article 2 : de charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération, et notamment des formalités de publicité de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZAUX, Monsieur CAZENAVE, Monsieur CHAUSSET, Madame HELBIG, Madame JAMET, Monsieur MARI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAYNAL, Madame RECALDE, Madame SAADI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------